



La municipalité  
d'Armagh

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

---

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC – DÉROGATION MINEURE**

Conformément à l'article 145.6 de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A19.1) est par la présente donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité d'Armagh qui se tiendra le mercredi 7 mai 2025 à 19h30, au Complexe municipal, 7, rue de la Salle à Armagh, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Désignation de l'immeuble** : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 4 276 556 du cadastre du Québec, sis au 45, Route 281 Sud.
- **Nature et effet de la demande** :

La dérogation mineure est demandée afin de permettre la démolition d'un garage d'une superficie de 145,35m<sup>2</sup> protégée par droit acquis, et en reconstruire un nouveau de superficie moindre soit de 111,48m<sup>2</sup>, ce qui contrevient à l'article 50 du règlement de zonage 196-2022.

Le but de la dérogation étant de faire reconnaître la superficie de 111,48m<sup>2</sup> comme superficie possible pour la construction d'un nouveau garage (versus 73m<sup>2</sup>) et de lever l'application de l'article 181 afin de ne pas perdre l'acquis en termes de superficie de bâtiment complémentaire.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du 7 mai 2025.

**Donné à Armagh ce 8<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ.**

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière  
adjointe

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 10 et 16 heures, le 8<sup>e</sup> jour d'avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour d'avril deux mille vingt-cinq.

Directrice générale adjointe et greffière-  
trésorière adjointe